



**AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY**

COMMUNIQUE N° 092 /C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/AM-FTG/2023 DU 23 AOUT 2023  
PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°023/DC/ARMP/CIPM/  
2023 DU 31 MAI 2023 RELATIVE A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE  
D'ASSURANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ARMP,  
EXERCICE 2023.

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°023/DC/ARMP/CIPM/2023 du 31 mai 2023 relative à la souscription d'une police d'assurance en vue de la couverture du parc automobile de l'Agence au titre de l'exercice 2023, la compagnie d'assurance ci-après est retenue pour l'exécution de la prestation susmentionnée:

ATTRIBUTAIRe	MONTANT TTC EN FCFA	DELAi
ATLANTIQUE ASSURANCE Tel: 2 933 Douala/Cameroun. Tél : +237 243 89 88 54 / 651 80 49 28	Treize millions trois cent mille huit cent soixante-dix-sept (13 300 877) Francs CFA	Douze (12) mois.

L'attributaire de ladite lettre-commande est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction de l'Administration et des Finances/Service des Marchés sis au 4<sup>ème</sup> étage (Porte n°6039) de l'immeuble siège de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à Yaoundé pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation

Ampliations :

- ❖ JDM (Pour publication);
- ❖ MINMAP
- ❖ PCIPM/ARMP ;
- ❖ DG/DAF/CSM ;
- ❖ Chrono/Archivage ;

Fait à Yaoundé, le 23 AOUT 2023  
Le Directeur Général  
*Joseph Nga*